

Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2790 ler février 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2790e SEANCE

Tenue au Siège, à New York, le lundi ler février 1988, à 16 h 30

Président : M. OKUN

Membres : Algérie

Allemagne, République fédérale d'

Argentine Brasil

Chine

CHAINE

Prance

Italie

Japon

Népal

Royaume-Uni de Grande-Bretagne

et d'Irlande du Nord

Sénéga l

Union des Républiques socialistes

soviétiques

Yougoslavie

Zambie

(Etats-Unis d'Amérique)

M. DJOUDI

Le Comte YORK von WARTENBURG

M. DELPECH

M. NOGUEIRA-BATISTA

M. LI Luye

M. BLANC

M. BUCCI

M. TANIGUCHI

M. JOSSE

Sir Crispin TICKELL

M. SARRE

M. BELONOGOV

M. DJOKIC

M. CHABALA

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 35.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU CONSEIL DE SECURITE PRESENTE EN APPLICATION DE LA RESOLUTION 605 (1987) (S/19443)

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes consacrées à l'examen de cette question, j'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de la Tchécoslovaquie, de l'Egypte, de l'Inde, de l'Indonésie, d'Israël, de la Jordanie, du Koweït, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Malaisie, du Maroc, du Qatar, du Soudan, de la République arabe syrienne et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) prend place à la table du Conseil; M. Zapotocky (Tchécoslovaquie), M. Badawi (Egypte), M. Gharekhan (Inde), M. Alatas (Indonésie), M. Netanyahu (Israël), M. Salah (Jordanie), M. Abulhasan (Kowelt), M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne), M. Yusof (Malaisie), M. Slaoui (Maroc), M. Al-Kawari (Qatar), M. Adam (Soudan), M. Al-Masri (République arabe syrienne) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/19466, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Algérie, l'Argentine, le Népal, le Sénégal, la Yougoslavie et la Zambie.

Le premier orateur est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ALATAS (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité, de m'offrir l'occasion de participer aux débats sur un sujet d'une importance telle pour le peuple et le Gouvernement indonésiens.

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter sincèrement pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Je suis certain que, grâce à votre vaste expérience et à vos talents de diplomate confirmé, vous serez à même de diriger, de manière efficace les travaux du Conseil. Je ne saurais non plus manquer de rendre l'hommage qu'il convient à votre éminent prédécesseur, l'Ambassadeur sir Crispin Tickell, pour la façon impeccable dont il s'est acquitté de sa tâche pendant un mois de janvier critique, difficile.

Je tiens enfin à m'associer à ceux qui ont parlé avant moi pour dire combien nous remercions le Secrétaire général, Javier Pérez de Cuéllar, du dévouement et de l'efficacité avec lesquels il s'est acquitté du mandat que lui a confié le Conseil et du rapport détaillé (S/19443) qu'il a présenté, conformément à la résolution 605 (1987) du Conseil de sécurité.

Ma délégation a demandé à participer aux débats du Conseil en raison de notre profonde inquiétude devant la détérioration flagrante de la situation dans les territoires arabes palestiniens illégalement occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem. De même que le reste de la communauté internationale, nous avons suivi avec la plus grande angoisse et une indignation croissante la répression brutale déchaînée par les forces militaires israéliennes contre les manifestants à Gaza, sur la Rive occidentale et dans la ville sainte d'Al Cods. L'intensification de la violence a entraîné mort et blessures pour de très nombreux Palestiniens innocents, l'arrestation et la détention arbitraire de milliers d'entre eux et les coups de feu et les matraquages aveugles, notamment des fractures infligées à titre de représailles, contre les manisfestants et des passants, y compris des femmes et des enfants. Ces crimes ont été accompagnés d'autres châtiments collectifs tels que des couvre-feux permanents plusieurs semaines d'affilée, ou le refus de laisser le personnel de l'UNRWA pénétrer dans les zones affectées pour y apporter des secours d'urgence médicaux et alimentaires. Même Al Qods n'a pas été épargnée, puisqu'elle a été également placée sous l'état d'urgence pour la première fois depuis son occupation et depuis son annexion illégale, il y a 21 ans. La mosquée Al-Aqsa a été profanée, ce qui of fense particulièrement le peuple indonésien.

Ces événements, au fur et à mesure qu'ils se déroulent, font apparaître de manière très contrastée les dimensions désastreuses de l'oppression et de la tyrannie, des dépossessions, des déportations, des privations et des crimes auxquels le peuple palestinien a été longtemps soumis. Ils ont également fait apparaître l'obsession d'Israël d'exacerber sans arrêt une situation déjà intolérable et d'ériger de nouveaux obstacles à la paix.

Mon gouvernement estime que la situation des territoires occupés est très grave, ce qui est pleinement reflété dans la déclaration publiée le 22 décembre 1987 par le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, où il est dit notamment que :

"L'Indonésie condamne énergiquement cette nouvelle manifestation de la politique implacable que la puissance occupante poursuit en violation flagrante des dispositions de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949.

Ces atrocités et l'escalade dangereuse de la répression sont la conséquence directe de l'occupation prolongée et des conditions intolérables qui sont imposées à la population pulestinienne sur le plan politique, économique et social. Cette situation déplorable persistera aussi longtemps qu'on ne reconnaîtra pas le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris l'établissement d'un foyer national indépendant en Palestine. Toute détérioration de la situation ne fera qu'exacerber les tensions et les affrontements dans la région, ce qui constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales." (S/19374, p. 2)

Il est évident que l'horrible spectacle de répression aveugle dont nous sommes témoins réduit à néant les affirmations faites par Israël au Secrétaire général adjoint chargé des affaires politiques, M. Marrack Goulding, et qui figurent dans le rapport du Secrétaire général adjoint, selon lesquelles son seul but est de rétablir l'ordre et qu'il ne prend ces mesures que pour limiter au minimum le nombre des victimes. Ces affirmations sont démenties non seulement par ce qui se passe depuis deux mois dans les territoires occupés, mais aussi par les déclarations arrogantes des hauts responsables israéliens, selon lesquelles "il faut user en priorité de la force, de la puissance et des coups", et qui proclament dans le même souffle et sans ciller que l'objectif est d'assurer la "tranquillité" dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale - soit dit en passant, le fait qu'Israël a adopté cette attitude hostile et impénitente le jour même de la publication du rapport du Secrétaire général en dit long sur l'insolence d'Israël.

Il est clair qu'Israël n'a nullement l'intention de respecter la résolution 605 adoptée par le Conseil de sécurité le 22 décembre 1987. Le mépris d'Israël pour des décisions du Conseil est apparu une fois de plus lorsqu'il a procédé à la déportation illégale de civils palestiniens, malgré les résolutions 607 (1988) et 608 (1988) du Conseil de sécurité enjoignant à Israël de ne pas le faire et demandant le retour immédiat des personnes déjà déportées.

On ne saurait tolérer qu'Israël se dissimule derrière le prétexte bien mince de légitime défense pour justifier sa présence illégale dans les territoires occupés arabes et palestiniens. Israël ne peut non plus, de cette manière, justifier ses actes inhumains et ses pratiques de répression et de persécution, ni recourir à des sophismes juridiques, comme l'invocation de lois et règlements en vigueur pendant le mandat britannique. Il faut obliger Israël à assumer ses pleines responsabilités pour les violations flagrantes de la Charte, de la quatrième Convention de Genève de 1949 et d'autres normes universellement reconnues de comportement civilisé.

Etant donné les circonstances, dire que les dimensions de la crise actuelle dans les territoires occupée dépassent tout ce que nous avons connu ces 20 dernières années est vérité d'évidence. En effet, un changement qualitatif s'est produit dans la nature et le niveau de la lutte du peuple palestinien contre l'oppresseur israélien, entraînant des conséquences à long terme et d'inexorables ramifications quant à l'évolution de la situation. Les manifestations spontanées se sont maintenant étendues à l'ensemble des territoires occupés et ont pris les proportions d'un soulèvement populaire soutenu.

Il serait également peu perspicace, voire dangereux, d'envisager les perturbations et la lutte actuelles dans les territoires occupés indépendamment de l'injustice historique infligée aux Palestiniens; injustice dans laquelle toute une génération a grandi, sans rien connaître d'autre que la persécution, l'humiliation et la souffrance sous occupation étrangère. Le fait que pendant si long temps on n'ait pu, ou voulu, trouver un sursis ou une solution pour mettre fin à cette tragédie humaine qui se poursuit ne fait qu'exacerber les sentiments très vifs de colère, de frustration et de désespoir qui sont le lot quotidien des Palestiniens depuis deux décennies et qui ont provoqué la rébellion actuelle dans les territoires occupés.

Leur amère déception est encore avivée lorsqu'ils voient que le Conseil de sécurité ne peut pas ou ne veut pas s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe aux termes de la Charte, et qui est de rétablir les Palestiniens dans leurs droits inaliénables.

N'ayant plus d'autre choix, le courageux peuple palestinien a décidé de poursuivre, sous la direction incontestée de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) - son seul représentant légitime - sa résistance légitime et sa juste lutte pour reconquérir ses droits nationaux usurpés. Lorsque nous examinons le rapport du Secrétaire général et ses recommandations quant à la façon d'assurer la sécurité et la protection des civils palestiniens sous occupation israélienne, il doit être bien clair que la question clef n'est pas de savoir comment amener les forces de sécurité israéliennes à agir de manière plus humaine ou comment rendre l'occupation plus tolérable pour les Palestiniens; comme cela a été confirmé à M. Goulding par tous les Palestiniens avec lesquels il a pu parler dans les territoires occupés :

"l'occupation israélienne ne pouvait aucunement être rendue acceptable pour la population palestinienne des territoires occupés." (8/19443, par. 20)

En conséquence, nous souscrivons pleinement à l'une des principales conclusions du rapport du Secrétaire général, à savoir que s'il est, certes, nécessaire de faire davantage pour assurer la sécurité et la protection de la population civile, pareilles mesures ne peuvent cependant être que des pallistifs. Je cite le rapport :

"... ces mesures ... aussi urgentes qu'elles soient, n'élimineront pas les causes des événements tragiques qui ont conduit à l'adoption de la résolution 605 (1987) du Conseil de sécurité, ni ne ramèneront la paix dans la région." (\$/19443, par. 52)

Autrement dit, le problème, le défi fondamental auquel nous devons faire face, c'est toujours le règlement global, juste et durable du conflit arabo-israélien, au coeur duquel se trouve la question de Palestine; un règlement reconnaissant les droits inaliénables de la nation palestinienne à l'autodétermination et à l'indépendance dans un Etat qui lui soit propre en Palestine; un règlement qui entraîne le retrait d'Israël de tous les territoires arabe occupés illégalement, y compris Jérusalem. Alors seulement pourra-t-on parler du droit de tous les Etats de la région à exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues et garantir ce droit.

L'écrasante majorité des Etats Membres est déjà convaincue que la conférence internationale de paix, telle qu'envisagée et entérinée par la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale, constitue la meilleure chance, peut-être la seule chance, de négocier avec succès un tel règlement.

Pour leur part, les Etats arabes et l'OLP ont une fois de plus affirmé qu'ils souhaitaient une telle conférence. Ils en ont du reste donné une nouvelle preuve tangible quand, à la Réunion ministérielle extraordinaire de la Ligue arabe tenue la semaine dernière à Tunis, ils ont créé un comité ministériel chargé de procéder à des pourparlers avec les gouvernements des Etats membres permanents du Conseil de sécurité en vue de la convocation rapide de la conférence.

Ce qu'il faut désormais, c'est multiplier les pressions diplomatiques et politiques pour convaincre Israël que la seule voie conduisant à la paix passe par une solution politique d'ensemble, équitable et négociée. Il importe dès lors que les amis et les alliés d'Israël, notamment, coopèrent avec le Secrétaire général et, dans le cadre du Conseil de sécurité, conviennent des mesures à prendre pour permettre la convocation de la conférence internationale de la paix. Nous n'avons d'autre choix que de mobiliser l'autorité des Nations Unies et le mécanisme du Conseil de sécurité afin d'entamer un processus de négociations véritables débouchant sur un règlement d'ensemble, juste et pacifique au Moyen-Orient.

Il faut, maintenant plus que jamais, avoir le courage de rechercher, non pas la belligérance, la répression et la guerre perpétuelles, mais la paix, une paix véritable.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GHAREKHAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour dire combien nous sommes heureux de voir les Etats-Unis présider les délibérations du Conseil de sécurité ce mois-ci. Cette période de l'année sera chargée et fera appel à une habileté diplomatique de premier ordre que l'Ambassadeur Walters et vous-même, Monsieur l'Ambassadeur Okun, possédez au plus haut degré.

J'aimerais également saisir cette occasion pour féliciter sincèrement votre éminent prédécesseur, sir Crispin Tickell, pour la façon magistrale dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de janvier. Ce ne fut pas un mois facile et sir Crispin a su donner toute la mesure du tact et de la patience qui le caractérisent pour traiter de ces questions qu'il comprend fort bien.

Ma délégation a demandé à participer à ce débat pour répondre à l'appel lancé par le Secrétaire général au paragraphe 54 de son rapport.

Le Conseil de sécurité est réuni pour la quatrième fois en l'espace de quatre semmines pour examiner la situation dans les territoires occupés. Cela montre bien la gravité de la situation et la préoccupation internationale qu'elle suscite. Nous sommes saisis du rapport du Secrétaire général, qui nous a été présenté conformément à la résolution 605 (1987) du Conseil de sécurité. Le rapport est un document soigneusement rédigé présentant une analyse remarquable des causes sous-jacentes de la tragique situation qui règne dans les territoires occupés ainsi que de sages suggestions quant à la manière objective et rationnelle d'aborder le problème. J'aimerais, d'autre part, dire à M. Marrack Goulding, Secrétaire général adjoint, combien nous lui sommes reconnaissants de sa mission dans la région.

Le rapport est d'une lecture décourageante et bien triste. On peut notamment lire au paragraphe 13 :

"Ils ont dit qu'outre les méthodes brutales de répression des émeutes, la violence gratuite dirigée au hasard contre des particuliers était chose courante (on a cité, par exemple, le cas de jeunes qui ont été battus parce qu'ils se trouvaient là par hasard quand des pierres avaient été jetées ou le cas d'un instituteur qui s été frappé devant ses élèves parce qu'il avait refusé d'intercompre sa classe pour enlever des obstacles que d'autres avaient placés sur la route devant l'école). Les Palestiniens se sont aussi fréquemment plaints - et ces plaintes visaient également les fonctionnaires de l'Administration civile israélienne dans les territoires - d'être traités avec un mépris et une arrogance délibérés qui paraissaient destinés à les humilier et à porter atteinte à leur dignité d'êtres humains." (5/19443, par. 13).

Ce recours insensé à la force dans les territoires occupés, en violation flagrante des dispositions de la quatrième Convention de Genève, a fait de nombreux morts, des centaines de blessés et des milliers de gens jetés en prison, dont la plupart, selon le rapport du Secrétaire général, ont moins de 16 ans, voire 11 ou 12 ans.

M. Gharekhan (Inde)

Cette tentative délibérée d'humilier une population tout entière ne permet pas de penser que les autorités israéliennes ont compris la signification et la portée des événements de ces dernières semaines dans les territoires occupés et en Israël. En effet, les manifestations générales ont valeur de déclaration politique sans équivoque : les années d'occupation n'ont nullement affaibli le nationalisme palestinien.

Le rapport du Secrétaire général décrit cette situation avec précision :

"... L'agitation des six dernières semaines a été l'expression du découragement et du désespoir des habitants des territoires occupés qui, pour plus de la moitié d'entre eux, n'ont jamais rien connu qu'une occupation qui leur dénie ce qu'ils considèrent comme leurs droits légitimes. Le résultat est un drame pour chacun des deux côtés, drame que rien n'illustre mieux que le spectacle quotidien de jeunes Palestiniens désarmés face à des soldats israéliens du même âge." (S/19443, par. 52)

La recommandation principale du Secrétaire général est que la communauté internationale fasse un effort concerté pour convaincre Israël :

"d'accepter l'applicabilité <u>de jure</u> de la quatrième Convention de Genève aux territoires occupés, ainsi que de rectifier ses pratiques de façon à se conformer pleinement aux dispositions de la Convention." (S/19443, par. 51)
Nous sommes persuadés que le Conseil de sécurité lancera cet appel.

Aussi sombres que soient des événements, la situation serait plus décourageante encore si nous devions perdre l'élan acquis grâce à l'opinion internationale pour entreprendre un effort sérieux et concerté en vue de régler les causes sous-jacentes qui ont provoqué en premier lieu des troubles et des manifestations.

Il y a fort peu de divergences d'opinions sur ce point. Le coeur du problème reste le déni au peuple palestinien de son droit à l'autodétermination, qui en a fait un peuple de réfugiés sur sa propre terre.

Un règlement global, juste et durable doit être atteint par la négociation, qui doit prendre en considération, comme le Secrétaire général le dit dans son rapport, les droits légitimes du peuple palestinien, y compris l'autodétermination. Il est bien entendu que parmi les autres éléments indispensables à ce règlement figurent le retrait d'Israël des territoires occupés par lui depuis 1967, notamment Jérusalem; et la reconnaissance du droit pour tous les Etats de la région de vivre dans la paix et la sécurité au sein de frontières internationalement reconnues.

Le processus de négociations doit être entamé rapidement. L'Inde, et avec elle une écrasante majorité des Membres des Nations Unies, est persuadée qu'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, telle qu'elle est prévue par la résolution 38/58 C, reste le cadre le plus approprié à de telles négociations. Un dialogue et des consultations doivent être entrepris immédiatement avec les Palestiniens et leur représentant, l'Organisation de libération de la Palestine,

ainsi qu'avec les autres parties concernées. Les Nations Unies ont une responsabilité particulière en la matière.

Une notion erronée ou à court terme de la sécurité ne pourra qu'entraîner une insécurité accrue pour Israël et la persistance des troubles dans la région. Le moment est venu de faire preuve d'un plus grand réalisme, de compréhension, de la volonté et des qualités politiques nécessaires. Ce que le Secrétaire général appelle "un processus de négociation effectif" doit s'amorcer sans retard. Le fait qu'un tel processus ne peut se placer que sous les auspices des Nations Unies est reconnu par tous. Un règlement négocié et politique est la seule voie vers une solution au conflit arabo-israélien, au cœur duquel se trouve le problème palestinien. Toute autre solution n'aboutirait qu'à la lutte et à la violence, et à la détérioration continue de la situation dans une région déjà perturbée.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Tchécoslovaquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février et vous souhaiter plein succès dans ce poste de hautes responsabilités. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Représentant permanent du Royaume-Uni, sir Crispin Tickell, des efforts qu'il a déployés dans l'exercice de ses fonctions présidentielles le mois dernier.

Le rapport présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité conformément à la résolution 605 (1987) a une fois de plus illustré de manière convaincante le fait que la situation dans les territoires arabes occupés est devenue un grave problème qui doit être résolu sans tarder par des moyens politiques. Le rapport relate objectivement comment, dans les territoires occupés, les forces armées israéliennes utilisent la force contre les civils, comment on méconnaît les droits de l'homme fondamentaux, comment on applique une fois de plus des pressions économiques contre la population palestinienne, et comment on perpétue une situation intolérable et humiliante dans les camps de réfugiés.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Le rapport cite de nombreux exemples du caractère illégal de la politique israélienne dans les territoires arabes occupés qu'Israël cherche à annexer définitivement depuis plus de 20 ans. Il apparaît également de manière bien évidente à la lecture du rapport que les troupes israéliennes, armées jusqu'aux dents des équipements de combat les plus perfectionnés, ne sont pas en mesure, même en recourant au meurtre et à la terreur les plus flagrants, d'enrayer l'explosion amère de la juste colère de la population palestinienne. Par conséquent, on ne peut non plus s'attendre à l'avenir qu'il soit possible d'étouffer par la violence et les déportations les exigences légitimes de la population des territoires arabes occupés. Au contraire, le long déni obstiné des droits légitimes du peuple palestinien et la persistance aveugle à ne pas reconnaître l'OLP en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, ont entraîné des manifestations de mécontentement populaire, non seulement dans les territoires occupés mais en Israël même.

La position du Gouvernement israélien devient d'autant moins compréhensible qu'il rejette les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et refuse de comprendre qu'une solution pacifique et globale du problème est dans l'intérêt d'Israël autant que dans celui des autres perties concernées. Nous partageons les déclarations figurant dans le rapport du Secrétaire général selon lesquelles il est nécessaire d'adopter des mesures supplémentaires pour assurer la sécurité et la protection de la population civile, et épousons la conclusion que la paix et la sécurité dans les territoires arabes occupés et dans toute la région du Moyen-Orient ne peuvent se réaliser sans négociations relatives à un règlement global, juste et durable de la situation au Moyen-Orient. A cet égard, nous estimons que les appels à un renouveau d'efforts en vue de convoquer une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, comme le propose dans sa lettre le Président du Comité sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, sont pleinement justifiés.

Nous estimons que le Conseil de sécurité devrait sans tarder prendre une initiative concrète pour procéder aux arrangements nécessaires à une conférence internationale sur le Moyen-Orient, comme l'a proposé le Ministre soviétique des affaires étrangères, M. Chevardnadze, au Secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar; c'est une façon réaliste de résoudre la situation actuelle particulièrement complexe et dangereuse.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Cette proposition est véritablement conforme à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale et nous l'appuyons résolument puisqu'elle exprime, dans l'esprit de la nouvelle forme de pensée existant dans les relations internationales, la volonté politique d'apporter une solution généralement acceptable au problème.

Nous nous félicitons de l'initiative soviétique d'entamer sans délai des consultations dans le cadre du Conseil de sécurité pour définir un processus de négociations effectif, susceptible de créer les conditions indispensables à la convocation, dans un délai raisonnable, de la conférence internationale sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties concernées, l'OLP et les membres permanents du Conseil de sécurité.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Nous estimons nécessaire, dans la situation actuelle, d'intensifier les activités du Conseil de sécurité de manière à faciliter la recherche d'une solution juste de la question de Palestine. C'est par aveuglement qu'Israël s'oppose aux efforts concertés faits par les Nations Unies en vue de la convocation d'une conférence internationale, car aucune échappatoire n'est possible par la force armée ou les accords séparés, ce qui a été confirmé de manière convaincante au cours des 20 dernières années et lors des événements récents.

Partout dans le monde, on est de plus en plus convaincu qu'il faut d'urgence parvenir à un règlement politique d'ensemble de la situation dans la région du Moyen-Orient. Nous jugeons positif le fait que d'autres organisations internationales aspirent également à une solution politique du problème, qu'il s'agisse du Mouvement des pays non alignés, de la Ligue des Etats arabes ou de l'Organisation de la Conférence islamique, et nous espérons qu'il sera possible, grâce à des efforts conjoints de cet ordre, de faire pièce à l'attitude négative actuelle d'Israël et de débloquer ainsi le processus de règlement pacifique de la situation au Moyen-Orient.

La République socialiste tchécoslovaque appuie pleinement le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris à la création de son propre Etat. Par conséquent, nous continuerons d'apporter un appui politique à la juste lutte menée par le peuple palestinien héroïque, et nous espérons que cette série de réunions du Conseil de sécurité constituera une nouvelle mesure importante visant à faire droit aux exigences justifiées du peuple palestinien. Nous sommes convaincus que l'acceptation et la mise en application de la dernière initiative présentée par l'Union soviétique, afin de rechercher les possibilités concrètes et pratiques de résoudre la situation dans les territoires arabes occupés et de parvenir à un règlement global au Moyen-Orient, qrâce aux efforts collectifs de tous les membres du Conseil de sécurité, constitueraient une contribution valable dans ce sens.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : M. Clovis Maksoud,
Observateur permanent de la Lique des Etats arabes auprès de l'Organisation des
Nations Unies, auquel le Conseil a adressé une invitation au titre de l'article 39
de son règlement intérieur provisoire à sa 2785e séance, souhaite faire une
nouvelle déclaration. Avec l'assentiment du Conseil, je l'invite à prendre place à
la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAKSOUD (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux félicitations qui vous ont été adressées à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, ainsi qu'aux témoignages qui ont été adressés à votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

J'ai estimé nécessaire de prendre à nouveau la parole au Conseil car plusieurs événements se sont produits depuis que le Conseil s'est réuni la dernière fois au sujet de la question à l'examen et aujourd'hui. Sur le terrain, les autorités d'occupation israéliennes ont fait usage de leurs armes à feu; trois personnes au moins ont été tuées et plusieurs autres blessées. Cela veut dire que les autorités d'occupation israéliennes persistent à défier la communauté internationale en refusant de se conformer à ses appels et à mépriser l'Organisation des Nations Unies, ses résolutions, sa charte et ses conventions.

Tout se passe comme si Israël n'avait nullement l'intention de se conformer, de répondre, d'être sensible à la volonté de la communauté internationale telle que représentée au Conseil. Nous sommes confrontés à cette conclusion évidente, du fait, notamment, qu'au lieu de renoncer à ses méthodes, il les intensifie. Ses intentions se sont maintenant étendues aux colons vivant dans les territoires occupés, qui sont considérés comme des "colons" - bien qu'établis illégalement dans les territoires -, mais des colons armés. On les appelle des civils, bien qu'ils soient ostensiblement armés pour protéger les colonies de peuplement illégales. Un nouvel élément est ainsi introduit non seulement en ce qui concerne l'armée d'occupation mais aussi les colons illégaux qui sont censément des civils, bien qu'ils soient armés. Chaque jour, nous voyons qu'Israël multiplie les moyens de faire respecter son autorité de puissance occupante.

L'autre jour, M. Herzog a dit que la propagation du fondamentalisme islamique et du khomeinisme l'inquiétait. Hier, l'armée israélienne a attaqué le Saint-Sépulcre et des fidèles qui se trouvaient dans l'église; alors, je suppose que, bientôt, Israël va s'inquiéter de la montée du fondamentalisme chrétien.

Cela, entre parenthèses, montre bien que la résistance des Palestiniens à l'occupation n'est ni de nature sectaire, ni due à des raisons religieuses, ni même à des raisons ethniques; les Palestiniens ne veulent pas de l'occupation. Ce qu'ils veulent, c'est exercer leur droit à s'exprimer librement et leur droit à l'autodétermination. Ce sont là des éléments évidents.

M. Maksoud

Aujourd'hui, à Naplouse, les manifestations se sont multipliées et les mesures d'oppression ont été intensifiées. Etablir un parallèle entre les manifestations des Palestiniens et le comportement des autorités d'occupation est complètement ahurissant. Les manifestants n'ont pas eu recours à la violence.

Les Israéliens nous disent que le lancement de pierres est une manifestation de violence. Lancer des pierres est une manière d'empêcher les occupants de poursuivre leur occupation. Les armes à feu, les matraquages, les passages à tabac, les incursions dans les maisons au milieu de la nuit, les arrestations de personnes, d'enfants - c'est cela l'occupation.

Voilà la violence, qui est inhérente aux mesures de coercition auxquelles recourt l'autorité occupante. Manifester, recourir aux Nations Unies, essayer d'épuiser toutes les voies pacifiques qu'offre la résistance passive - voilà les méthodes de la résistance. Comme je l'ai déjà dit dans ma déclaration précédente, le soulèvement des Palestiniens a sans aucun doute ouvert les yeux du monde entier sur la volonté des Palestiniens d'obtenir leurs droits par tous les moyens dont ils disposent en vertu de la Charte des Nations Unies. Le soulèvement ne peut pas être arrêté, et ne doit pas être arrêté. Ce soulèvement a rendu aux Palestiniens la dignité dont Israël a essayé de les priver; il a redonné aux Arabes la face qu'ils avaient presque perdue lorsque le recours aux Nations Unies était quasiment devenu un vain exercice.

"oilà pourquoi nous sommes ici aujourd'hui, compte tenu des événements qui se produisent simultanément - les événements sur place et les événements qui les entourent, c'est-à-dire les événements qui se produisent dans ce que l'on appelle les milieux diplomatiques.

On a entendu parler ces derniers jours d'envoyés spéciaux des Etats-Unis en Jordanie. Hier, le Secrétaire d'Etat Shultz a dit "ni conférence internationale, ni négociations directes. Ce sont là des processus. Ce qui est nécessaire c'est de souligner le fond". Nous sommes d'accord avec lui : ce qui est nécessaire est de réorienter l'attention vers les problèmes de fond.

A cet égard, nous avons déclaré que la conférence internationale sous les auspices des Nations Unies est le mécanisme qui peut donner la priorité aux questions de fond, et cela parce que nous ne croyons pas dans les négociations directes en tant que mécanisme lorsque l'issue n'est pas clairement énoncée. Pour nous, les négociations sont une manière souhaitable d'aboutir à un résultat, qui doit être défini et ensuite négocié. Pour nous, la négociation n'est pas une partie de pêche pour voir ce qui peut en sortir. C'est pourquoi nous rejetons la définition de négociations, de négociations directes, de négociations bilatérales lorsqu'elles sont perçues en tant que mécanisme devant permettre d'établir la validité de l'occupation, ou, au moins, de concéder une partie du territoire.

Nous sommes contre les négociations qui chercheraient, d'autre part, à ratifier ne serait-ce qu'un centimètre d'un territoire conquis - qu'il s'agisse de l'occupation du Golan, de Jérusalem-Est ou de l'existence et de la prolifération des colonies illégales de peuplement. Nous voulons la négociation par le biais du mécanisme d'une conférence internationale des Nations Unies, car alors nous serons

certains que la négociation ne sera pas une manière d'imposer un diktat découlant de l'asymétrie de la puissance occupante et de la population occupée. A cet égard, le mécanisme de la conférence internationale des Nations Unies devient une volonté d'aboutir à des résultats de fond, alors que la notion de négociations bilatérales directes devient un moyen d'imposer l'hégémonie d'Israël et de s'écarter des paramètres d'une solution authentique, claire, précise et mutuellement acceptable.

Nous jugeons l'idée de négocier des accords intérimaires comme un moyen possible ou comme un piège extrêmement dangereux. Là encore, nous pensons que ce que nous devons négocier est une issue crédible, et pour que les négociations soient importantes elles doivent être envisagées à la lumière de qui peut fournir une issue à un règlement négocié. Les tentatives de passer outre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en tant que représentant authentique et crédible du peuple palestinien, de l'écarter de l'équation de négociations montrent qu'il n'existe pas une intention de procéder sérieusement à des négociations.

Dans les annales de l'histoire de la diplomatie on ne trouve aucun cas où une partie a déterminé qui devait représenter son adversaire. Le faire signifierait que le processeus de négociations sera sans conséquence et que ceux qui négocient vont simplement ratifier la volonté de l'occupant. C'est pourquoi nous ne pensons pas que toute initiative ou toute reprise du processus de paix puisse être considérée comme une solution de remplacement à ce que les Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, sont en train de faire. Les Nations Unies sont tenues d'instaurer la paix au Moyen-Orient conformément à leurs diverses résolutions. Si l'une des grandes puissances — les Etats-Unis, l'Union soviétique, le Royaume-Uni ou toute autre — a ses propres idées, ses propres priorités, elles peuvent à cette étape être prises en considération dans le cadre d'une conférence internationale.

Le seul Etat qui rejette catégoriquement la conférence internationale, c'est Israël, parce qu'il cherche à gagner du temps en faisant des réponses savamment dosées aux initiatives présentées pour empêcher la communauté internationale de mettre en place les éléments, les structures et les institutions de maintien de la paix. Autrement dit, Israël cherche à paralyser le Conseil de sécurité, comme il a précédemment foulé aux pieds la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Il essaie de paralyser les efforts du Conseil de sécurité. On ne peut pas permettre à Israël de paralyser le Conseil de sécurité ni de marginaliser les efforts et les responsabilités de ce dernier.

C'est compte tenu du rôle important qui, à notre avis, revient au Conseil de sécurité, et notamment à ses membres permanents, dans la préparation de la conférence internationale, que nous estimons qu'il est nécessaire de désamorcer la tension actuelle dans les territoires occupés de façon à parvenir à un règlement complet du conflit. Mais si désamorcer la tension dans les territoires occupés vise en fait à affaiblir la résistance à l'occupation — et permettre ainsi à Israël de gagner du temps et de poursuivre son annexion rampante — et à tolérer le comportement d'Israël, on se trouverait alors face à une équation extrêmement dangereuse.

Nous ne pensons pas que nous manquions de réalisme. Nous n'acceptons pas la notion de pragmatisme ou de réalisme en tant que position qui s'accommode de l'intransigeance d'Israël d'une manière ou d'une autre. Le réalisme, c'est lorsque la communauté internationale se fait soi-même justice et oblige les récalcitrants à se conformer à ses lois et aux exigences de la paix internationale.

C'est dans ce sens que les événements du week-end dernier et les efforts destinés à trouver une solution en dehors du cadre des Nations Unies et du Conseil de sécurité nous ont amenés à la conclusion que si nous laissons cette tendance se poursuivre sans y faire sérieusement opposition, nous contriburions, directement ou indirectement, aux tentatives de marginalisation du Conseil de sécurité. Les Etats arabes ne veulent pas de cela. Les pays de la Lique arabe, dans plusieurs de leurs résolutions, se sont résolutient prononcés en faveur de la nécessité de la convocation d'une conférence internationale, préparée par les membres permanents du Conseil de sécurité, à laquelle participeraient toutes les parties directement intéressées.

C'est pourquoi nous attendons impatiemment de voir si les superpuissances sont réellement décidées à trouver un règlement de fond au conflit. Tout au long de ces débats et délibérations, nous nous sommes toujours efforcés de traiter des problèmes humains apparus en raison de la sauvagerie avec laquelle Israël poursuit son occupation ces dernières années. Nous pansons que si le Conseil de sécurité abordait cet aspect de la question à la lumière du rapport du Secrétaire général, de son analyse et de ses recommandations, il serait alors en mesure de s'attaquer, à un stade ultérieur, aux questions de fond et de régler une fois pour toutes ce conflit endémique.

Mais si le rapport du Secrétaire général et le fonctionnement du Conseil de sécurité sont menacés de paralysie, ou à tout le moins de marginalisation, nous nous demandons alors s'il sera possible de continuer d'utiliser les mécanismes des Nations Unies pour s'attaquer aux questions essentielles qui, depuis 40 ans, secouent notre région explosive.

C'est pour répondre à cela que nous pensons que le Conseil est maintenant appelé à renforcer la crédibilité et l'efficacité du Secrétaire général. Nous pensons égalemnt que son rapport, aussi bien quant au fond que quant à son analyse, constitue un effort audacieux qui a qualitativement amélioré la confiance dans les mécanismes des Nations Unies. Nous espérons que les membres du Conseil de sécurité se rendront compte de l'occasion historique qui se présente maintenant à eux; il se peut que le soulèvement ait, sans le vouloir directement, contribué à rétablir les Nations Unies et le Conseil dans leurs fonctions : faire et édifier la paix.

C'est dans cet esprit que nous demandons aux membres du Conseil de sécurité de faire droit aux revendications immédiates en tant que première étape dans l'exécution de sa responsabilité ultime : rendre la paix et la justice aux Palestiniens et aux autres peuples du Moyen-Orient.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Maksoud des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Sir Crispin TICKELL (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais):

Monsieur le Président, je vous souhaite bonne chance à la présidence du Conseil de sécurité, sachant fort bien que vous en aurez besoin. Nous sommes certains que vous-même et le Général Walters saurez mener vos négociations et vous acquitterez de vos responsabilités avec diligence, impartialité et élégance.

Les souffrances endurées par les habitants des territoires occupés par Israël depuis 1967 et le statut de ces territoires eux-mêmes sont des questions qui préoccupent depuis longtemps et sérieusement mon gouvernement. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général en date du 21 janvier 1988, qui énonce les problèmes clairement et complètement et indique la voie à suivre. Nous sommes profondément reconnaissants au Secrétaire général et faisons nôtre l'esprit du rapport, qu'ils s'agisse de l'énoncé des faits ou de ses recommandations. Nos remerciements vont également à M. Goulding pour avoir contribué à l'établissement du rapport dans des conditions très difficiles.

Dans son rapport, le Secrétaire général décrit ce que nous avons vu nous-mêmes à la télévision et dans la presse : le rejet, par les Palestiniens des territoires occupés, de 20 ans d'occupation israélienne. Nous avons également eu un aperçu du

Sir Crispin Tickell (Royaume-Uni)

comportement des forces de sécurité de la puissance occupante, qui est loin d'être conforme aux normes d'un comportement civilisé. Ce qui nous rappelle de façon regrettable l'échec des efforts déployés par la communauté internationale pour aider les parties à régler les problèmes sous-jacents du conflit du Moyen-Orient, de même que le coût et les risques toujours plus grands de cet échec.

Peu nombreux sont ceux qui, ici, sous-estiment la complexité des questions en jeu et la difficulté à leur trouver une solution. J'ai été frappé ces dernières semaines d'entendre nombre d'orateurs de tous bords - et les membres du Conseil n'étaient les derniers - se déclarer prêts à s'attaquer à ces questions sérieusement, en évitant toute acrimonie et polémique. Nous souscrivons vivement à l'appel du Secrétaire général en faveur d'une réduction de la virulence qui caractérise les débats sur le conflit arabo-israélien et d'une action responsable de la part de la communauté internationale en vue de promouvoir la compréhension. Nous sommes reconnaissants aux membres du Conseil qui sont intervenus dans ce sens; j'en ai été moi-même témoin tout au long de ma présidence. Pour notre part, tout ce que nous cherchons à faire - en tant qu'amis d'Israël et des pays arabes, c'est de contribuer à trouver le meilleur moyen de réduire les tensions et de promouvoir un règlement juste et honorable.

Sir Crispin Tickell (Royaume-Uni)

Nous partageons la conclusion du Secrétaire général selon laquelle des mesures à court terme visant à renforcer la sécurité et la protection des habitants des territoires occupés et à améliorer leur bien-être ne peuvent guère constituer que des palliatifs. Elles méritent néanmoins notre attention immédiate. Les priorités définies par le Secrétaire général sont raisonnables et nous approuvons ses recommandations principales. Nous approuvons en particulier l'appel lancé à Israël pour qu'il respecte ses obligations au titre de la quatrième Convention de Genève et s'y conforme dans toutes ses activités en tant que puissance occupante. Il ne fait aucun doute que la Convention s'applique pleinement aux territoires occupés. Nous ne voyons pas de bien-fondé aux arguments du contraire avancés par Israël. En tant que partie contractrante à la Convention, nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour en persuader le Gouvernement d'Israël.

Entre-temps, nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général à Israël pour qu'il prenne des mesures spécifiques afin de répondre aux besoins humanitaires pressants. A cet égard, je rends chalaureusement hommage au Comité international de la Croix-Rouge, car ses travaux dans les territoires occupés sont inappréciables. Nous examinerons avec compréhension et avec urgence tout appel lancé en vue d'accroître ses ressources.

Je rends également hommage à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dont le Secrétaire général loue, à juste titre, les travaux dévoués et insuffisamment reconnus qu'il accomplit depuis des décennies. Nous prenons note de sa recommandation visant à proroger le mandat de l'Office et à améliorer sa capacité d'offrir des secours aux réfugiés; nous attendons avec impatience de connaître dans le détail les propositions du Commissaire généra? Nous prenons note également des assurances du Gouvernement d'Israël, consignées dans le rapport, selon lesquelles il coopérera pleinement avec l'Office ainsi qu'avec d'autres institutions de secours ceuvrant aux côtés des Palestiniens. Nous nous félicitons de ces assurances. Le Royaume-Uni a toujours appuyé l'UNRWA et est l'un de ses contributeurs majeurs. Outre l'augmentation, récemment annoncée, de notre contribution au budget ordinaire de l'UNRWA, nous sommes prêts à examiner d'urgence tout appel de fonds supplémentaires. Nous avons déjà offert une aide supplémentaire d'urgence par le biais de la Communauté européenne.

Ce sont là des mesures concrètes et il appartient au Secrétaire général de s'y attacher. Nous partageons également son avis selon lequel les Palestiniens dans les territoires occupés doivent se voir offrir les moyens de gérer leurs propres

Sir Crispin T.ckell (Royaume-Uni)

activités économiques. Comme le reconnaît le Secrétaire général, l'application de nombre de ces recommandations dépend de la question de savoir si Israël accepte de s'y conformer. Nous prions instamment Israël de réagir positivement à l'esprit constructif de ce rapport.

Il ressort du message principal du Secrétaire général, dont se sont fait l'écho de nombreux autres orateurs, qu'aucune mesure de secours à court terme, aucune mesure de protection d'urgence ni aucune mesure économique temporaire ne sauraient rendre l'occupation acceptable aux Palestiniens dans les territoires occupés. Nous souscrivons à ce message. De telles mesures s'attaquent aux symptômes mais pas au mal lui-même. Une véritable cure exige le traitement des causes sous-jacentes du conflit pour permettre l'instauration d'une paix véritable. On reconnaît largement, depuis longtemps, les éléments principaux de la solution : retrait d'Israël de tous les territoires occupés depuis 1967 et la solution de la question du statut de ces territoires; garantie du droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à une existence sûre à l'intérieur de frontières reconnues; dispositions propres à assurer les droits légitimes du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination.

Ces éléments constituent la base d'une solution. Mais cette solution continuera de nous échapper tant que les parties concernées ne prendront pas en toute conscience la décision de procéder à des négociations dans un esprit de compromis et d'éviter de s'engager dans des actions qui ne feraient que rendre la paix encore plus inaccessible. La première mesure, peut-être la plus difficile, consiste à reconnaître les intérêts et les griefs légitimes de l'autre partie. Comme l'a déclaré le Secrétaire aux affaires étrangères et du Commonwealth, sir Geoffrey Howe, lors d'un discours prononcé à Amman en novembre dernier, cela exigera des décisions difficiles de la part de toutes les parties concernées. Certains rêves chèrement caressés devront être abandonnés de part et d'autre. Mais les autres options - le chantage terroriste, la lutte armée, le <u>statu quo</u> instable qui ne cesse de se dégrader - sont pires, et de loin.

A notre avis, la proposition d'une conférence internationale avec la participation de toutes les parties au conflit et des cinq membres permanents du Conseil, sous les auspices des Nations Unies, offre une véritable possibilité. Une telle conférence devrait servir de cadre à des négociations entre les parties directement concernées. Plus elles pourront se parler directement, mieux cela vaudra. L'an dernier, les parties ont accompli un certain nombre de progrès vers

Sir Crispin Tickell (Royaume-Uni)

un accord sur les modalités de la conférence. Ce processus devrait maintenant être repris, et il appartient aux pays de l'extérieur ayant de l'influence dans la région d'y apporter leur plein appui.

Nous sommes conscients du rôle important que jouent le Secrétaire général et ses collaborateurs dans la promotion de la convocation d'une telle conférence et nous leur sommes reconnaissants des efforts difficiles qu'ils déploient à cette fin. Nous y avons contribué dans le passé et nous le ferons à nouveau avec plaisir. La coopération des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui a remarquablement caractérisé les travaux du Conseil à propos de la querre tragique du golfe, l'an dernier, donne un exemple encourageant de la façon dont ils peuvent et doivent oeuvrer de concert pour résoudre les grands problèmes de la paix et de la sécurité internationales.

Depuis 40 ans, nous voyons des millions de gens pris dans une tragédie sans fin. Le rapport du Secrétaire général nous offre une issue. Saisissons-la.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il a prononcées à mon intention et à l'intention du général Walters.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix maintenant.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais donner tout d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

Je vais faire une déclaration en ma qualité de représentant des Etats-Unis d'Amérique.

Le prestige et l'autorité du Conseil de sécurité des Nations Unies sont des atouts très importants. Lors de moments critiques, dans le passé, le Conseil a exercé efficacement son autorité pour faire progresser la paix et la sécurité internationales avec une influence durable. L'adoption des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), qui restent la base d'un règlement pacifique du conflit arabo-israélien et du problème palestinien et qui sont acceptées par pratiquement toutes les parties, sont des exemples d'intervention efficace du Conseil. Malheureusement, le Conseil a été convoqué à de trop nombreuses reprises, en particulier ces dernières années, pour examiner des initiatives qui n'avaient guère d'utilité dans ce conflit.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui représente, malheureusement, ce genre d'effort. C'est la quatrième fois que le Conseil se réunit pour examiner la situation sur la Rive occidentale et à Gaza depuis que les manifestations et la violence y ont éclaté en décembre. Les Etats-Unis pensent que les trois résolutions adoptées au cours de cette période ont largement exprimé le point de vue du Conseil à ce sujet. De nouvelles résolutions sont pour l'instant, à notre avis, superflues et inopportunes, au mieux. Au pire, elles peuvent faire dévier les efforts diplomatiques en cours, qui sont conçus pour aborder de manière pratique le désordre actuel, qui est lui-même un symptôme de l'inaptitude à trouver une solution au problème palestinien et à réaliser l'objectif plus vaste qui consiste à trouver une paix juste et durable pour toute les parties concernées.

Les Etats-Unis vont opposer leur veto au projet de résolution d'aujourd'hui, parce qu'ils pensent qu'il s'agit d'un effort inopportun pour faire intervenir le Conseil de sécurité sur des problèmes qui, pour l'instant, peuvent être mieux réglés par des voies diplomatiques.

Depuis le début des désordres, mon gouvernement n'a cessé d'encourager tous ceux qui ont une influence sur la situation à œuvrer à la restauration de l'ordre civil sur la Rive occidentale et à Gaza. Cela est indispensable pour que les efforts visant à aboutir à un règlement puissent se poursuivre. Plus important encore, les Etats-Unis consultent les parties directement concernées sur les manières de régler le conflit palestinien et trouver une paix permanente et globale par la négociation sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Un accord sur un processus de négociation et les auspices opportunes pour ces négociations ne peuvent aboutir qu'avec le consentement des parties directement concernées. On ne peut pas les leur imposer, même indirectement, comme essaie de le faire ce projet de résolution.

Mon gouvernement reconnaît et respecte les intérêts de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité dans la recherche d'une solution au conflit israélo-arabe. Nous respectons les efforts tentés par le Secrétaire général et son représentant pour évaluer la situation actuelle à la demande du Conseil. Nous appuyons le travail vital que les institutions des Nations Unies accomplissent pour améliorer la situation des Palestiniens sur la Rive occidentale et à Gaza. Cependant, nous n'approuvons pas ce que fait le Conseil, en l'occurrence, pour

aborder le désordre actuel et la réaction d'Israël d'une manière futile et redondante et lancer un processus de négociation avant qu'un accord soit intervenu entre les parties sur les auspices appropriées pour ces négociations. L'autorité du Conseil de sécurité sur ces problèmes doit être invoquée avec sagesse et parcimonieusement et au moment opportun.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je vais mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document
S/19466.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Algérie, Argentine, Brésil, Chine, France, Allemagne,
République fédérale d', Italie, Japon, Népal, Sénégal, Union
des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, une voix contre. Le projet de résolution n'a pas été adopté, en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil de sécurité.

Je vais donner la parole aux représentants qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)
(interprétation du russe) : Monsieur le Président, étant donné que c'est ma
première intervention au Conseil au mois de février et que nous en sommes à peine
au tout début du mois, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter à
l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, poste de
hautes responsabilités. Nous sommes convaincus, soyez-en assuré, que les grandes
qualités diplomatiques et les qualités personnelles dont M. Walters et vous-même,
M. Okun, êtes dotés, vous permettront de diriger avec succès les travaux du Conseil
de sécurité au mois de février.

Bien entendu, ma délégation tient compte des différences qui existent entre les actions d'un membre du Conseil de sécurité agissant en tant que président et en tant que chef de sa délégation.

J'ai pensé utile de souligner cet aspect des choses pour que tous comprennent hien mon intervention dans laquelle il n'y a pas, et il ne peut malheureusement pas y avoir aujourd'hui, de compliments à l'égard de la délégation des Etats-Unis, laquelle a marqué la première journée de sa présidence du Conseil de sécurité par un veto solitaire, contraire à l'esprit d'unanimité manifesté par tous les autres membres du Conseil de sécurité, opposé à une décision indispensable et importante qui, si on l'examine de manière objective et impartiale, était rédigée en des termes très modérés et mesurés et était tout à fait équilibrée et objective.

En poursuivant mon introduction, je voudrais également rendre hommage à l'Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le féliciter des qualités professionnelles éminentes dont il a fait preuve ainsi que de la façon énergique dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois de janvier. Sir Crispin, par ses innombrables qualités, s'est acquis notre respect incontesté. Nous apprécions notamment le fait que, justement sous sa présidence, il ait enfin été possible de marquer un tournant dans les travaux du Conseil de sécurité qui, a enfin commencé à travailler presque à l'heure. Ce n'est pas, bien entendu, la caractéristique majeure de la présidence de sir Crispin, mais c'est un trait unique et c'est pourquoi je pensais utile de le mentionner aujourd'hui et d'exprimer l'espoir qu'à l'avenir aussi, les membres du Conseil vont ainsi poursuivre la tradition qui a été inaugurée sous la présidence de sir Crispin.

La délégation soviétique a voté pour le projet de résolution présenté par les délégations de l'Algérie, de l'Argentine, du Népal, du Sénégal, de la Youqoslavie, et de la Zambie, avant tout parce que nous partageons la profonde inquiétude reflétée dans ce projet, qui a été exprimée pratiquement par tous, à l'exception d'un ou deux représentants qui sont intervenus pendant les débats relatifs à l'examen de la situation tragique dans laquelle se trouve le peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés.

Pace aux cruels actes de répression perpétrés par le Gouvernement israélien contre les Palestiniens vivant sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, nul ne peut niez que les Nations Unies doivent de toute urgence apporter aide et protection.

La question n'est pas de savoir combien de réunions nous avons consacrées à l'examen de cette question et combien de résolutions nous avons déjà adoptées. Hélas, la situation ne s'est pas améliorée et si elle ne change pas à l'avenir, comment le Conseil de sécurité pourra-t-il justifier son manquement à ses responsabilités et son inaptitude à prendre les décisions voulues concernant la rituation dans les territoires palestiniens occupés? Rien ne pourra le justifier. C'est notre devoir, notre responsabilité.

Nous avons voté pour le projet de résolution parce que nous partageons les idées exprimées dans le rapport du Secrétaire général en date du 21 janvier 1988 (document S/19443). Nous voudrions, une fois encore, féliciter M. Pérez de Cuéllar pour le caractère objectif et circonstancié de son rapport et le remercier pour ses idées et ses suggestions constructives quant aux mesures à prendre par les Nations Unies à l'égard de la situation dans les territoires occupés et quant au règlement de la question de Palestine, qui est au coeur du problème du Moyen-Orient.

A cet égard, nous jugeons particulièrement important qu'au cours des débats consacrés à l'examen du rapport du Secrétaire général se soit manifesté de manière très précise un désir général de voir accélérer les préparatifs en vue de la convocation de la conférence internationale sur le Moyen-Orient que chacun d'entre nous, pratiquement, a reconnu comme étant le seul moyen de nous permettre de mettre fin à la situation explosive qui règne actuellement au Moyen-Orient.

A ce propos, je voudrais une fois de plus appeler l'attention des membres du Conseil de sécurité sur la grande importance que revêt la proposition contenue dans la lettre que M. Chevardnadze, Ministre des affaires étrangères de l'URSS, a adressée au Secrétaire général des Nations Unies concernant les mesures concrètes de nature à faciliter et à accélérer la convocation de la conférence internationale sur le Moyen-Orient.

Nous regrettons profondément que le veto opposé pour la deuxième fois en deux semaines par les Etats-Unis aux projets de résolution du Conseil de sécurité sur une question cruciale liée à la situation au Liban et dans les territoires arabes occupés n'ait pas permis au Conseil de sécurité de s'acquitter des obligations que lui confère la Charte et de prendre les décisions qu'attendait légitimement de lui la communauté internationale pacifique.

La délégation de l'URSS est certaine que l'impossibilité où s'est trouvé le Conseil de sécurité d'adopter aujourd'hui le projet de résolution en raison de la position adoptée par un membre permanent du Conseil de sécurité n'empêchera en rien le Secrétaire général de ne ménager aucun effort, avec la compétence et la persévérance qui le caractérisent, pour remplir le mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale. Nous espérons aussi que le Secrétaire général agira de manière énergique dans le cadre des orientations qu'il a lui même fixées dans le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité. Ce rapport conserve toute sa force et toute sa signification.

Nous espérons ágalement que le Conseil de sécurité, en dépit de cette entrave à ses travaux, continuera d'oeuvrer à l'amélioration de la situation dans les territoires occupés, situation qui ne peut manquer de susciter émoi et colère chez tout honnête homme. Nous espérons que le Conseil de sécurité trouvera le moyen d'agir efficacement pour remédier à cette situation complexe en tenant compte des intérêts des Palestiniens et en recherchant une solution juste au problème de la Palestine dans le cadre d'un règlement global.

Nous voudrions enfin exprimer l'espoir que le Gouvernement israélien n'interprétera pas l'inaptitude du Conseil d'adopter le projet de résolution en raison du veto habituel des Etats-Unis comme un aval, de la part du Conseil de sécurité, de la politique de Tel-Aviv d'une manière générale et de sa politique à l'égard des territoires occupés en particulier. L'opinion publique mondiale n'aura pas deux interprétations. Elle condamnera d'une seule et même voix la politique israélienne et elle aura une seule et même exigence : voir entamer un processus de règlement global, juste et durable, du conflit arabo-israélien.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union soviétique pour les paroles aimables qu'il a eues pour l'Ambassadeur Walters et pour moi-même, en notre qualité de président du Conseil de sécurité.

Le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine a demandé la parole. Je la lui donne.

M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je sais qu'il est un peu difficile pour les Etats-Unis d'occuper la présidence du Conseil de sécurité. Je vous souhaite néanmoins la bienvenue à ce poste, et j'espère qu'au cours du mois de février le Conseil de sécurité continuera son oeuvre positive.

Qu'il me soit permis aussi de dire combien nous sommes reconnaissants à sir Crispin Tickell pour son dévouement et sa diligence au cours de ces deux dernières semaines. Il a donné toute la mesure de son sens des responsabilités et de son objectivité dans la conduite des travaux du Conseil.

Sir Crispin a voulu avant tout empêcher que la communauté internationale n'échoue dans sa poursuite de l'entente et de la paix. Il n'a pas accompli tout ce qu'il aurait souhaité, mais du moins, il a fait de son mieux.

Je voudrais également assurer le Secrétaire général des Nations Unies que son rapport a reçu un appui unanime, en dépit du veto. A notre avis, chaque représentant a loué le rapport et a accepté ses recommandations. Nous sommes certains que cela ressortira à l'évidence des comptes rendus des débats qui ont eu lieu avant le vote, en dépit du veto.

Je voudrais relater certains événements, particulièrement atroces, qui se sont déroulés depuis la dernière séance du Conseil, vendredi. Hier soir, par exemple, des colons sionistes et des membres des forces israéliennes ont enlevé quatre enfants du camp de réfugiés de Deishe; ce matin, 30 autres enfants ont été enlevés. Nous sommes toujours sans nouvelles de leur sort.

Aujourd'hui, les forces d'occupation ont ouvert le feu sur des manifestants à Qalqiliya et ont arrêté un garçon de neuf ans, Saber Daoud Tibaoui.

La résultat de l'assaut sur Naplouse, qui a commencé vendredi, se chiffre à 72 blessés, dont 19 l'ont été par de vraies munitions. Les blessés ont été amenés dans l'hôpital de l'Union des femmes palestiniennes et un appel a été lancé pour obtenir des fournitures supplémentaires de sang, d'iode, de pansements et tout ce qui est nécessaire pour traiter les blessés à l'hôpital.

A Hebron, Jamail Ata Ismail et Adnan Der'aoui, de Ben in-Nahim, ont été transportés à l'hôpital pour traitement à la suite de blessures infligées par de vraies munitions.

A Anata, quelque 20 Palestiniens ont été blessés et deux ont été tués; l'un, Mouayyad Shaar, avait 21 ans, l'autre, Murad Hamdallah, 17 ans.

Bien entendu, nous avons tous suivi ce qui s'est passé à Jérusalem devant l'église du Saint-Sépulcre. Nous avons également appris l'attaque commise contre l'église orthodoxe de Beit Sahour, près de Bethléem. Nous avons été informés d'une situation similaire à Ramallah, où, dimanche, les fidèles ont été attaqués et ont fait l'objet de violences. Mais cela faisait suite aux attaques de la semaine dernière contre des mosquées à Jérusalem et ailleurs.

Nous avons entendu dire que la ville de Naplouse a été déclarée zone de conflit. Nous savons bien évidemment ce que cela signifie : le couvre-feu a été décrété pour la neuvième fois en deux semaines à Naplouse.

A Gaza, la situation n'est guère différente; les camps de réfugiés font toujours l'objet de crimes atroces de la part des forces d'occupation. A cet égard, nous souhaitons que le Secrétaire général poursuive ses efforts pour mettre à la disposition de ces camps de réfugiés les services et l'assistance de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Deux choix s'offrent à nous : le maintien du <u>statu quo</u>, qui signifierait que nous nous présenterons chaque jour devant le Conseil avec une nouvelle liste de victimes, de blessés, de femmes qui ont avorté après avoir respiré des gaz; et, bien d'autres encore : nous venons d'apprendre que l'armée israélienne larque un genre de liquide de couleur verte, qui semble être beaucoup plus meurtrier que les gaz lacrymogènes. Nous n'avons pas reçu d'information précise sur la nature de ce liquide vert.

Bien évidemment, nous sommes tout à fait convaincus que le prestige, la dignité et l'autorité du Conseil de sécurité des Nations Unies doivent être défendus. C'est par respect pour cette dignité, pour ce prestige et pour cette autorité que nous sommes ici. Nous sommes venus pour veiller à ce que le Conseil de sécurité soit mis en mesure d'accomplir la mission qui lui a été confiée : le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous avions espéré que ses membres, individuellement et collectivement, garantiraient le respect des dispositions de la quatrième Convention de Genève. En se présentant devant le Conseil, personne ne porte atteinte à son prestige, et personne ne sape son autorité; au contraire, c'est pour en appeler à cette autorité que nous sommes venus ici.

Le représentant des Etats-Unis nous a dit que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) restent les bases d'un règlement pacifique du conflit arabo-israélien et du problème palestinien. Je ne suis pas d'accord. Je les ai lues - je pense même les connaître par coeur - et il n'y a aucune mention, explicite ou implicite, du problème palestinien. Autant que je me souvienne, en 1978, le Gouvernement des Etats-Unis a dit très clairement que la résolution 242 (1967) n'abordait pas l'aspect politique du problème palestinien. Comment, dans ces conditions, peut-on nous faire croire que les Etats-Unis pensent à présent que la résolution 242 (1967) est la base d'un règlement pacifique du problème palestinien?

M. Terzi (OLP)

Quel est le problème palestinien? Il est très clair pour tout le monde : les Palestiniens ont été expulsés de leurs foyers, se sont vu privés de leur droit à l'autodétermination et de leur droit à la vie, et maintenant on les "transfère" de leurs foyers - euphémisme pour "éliminer".

Par conséquent, où voit-on que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) traitent du problème palestinien? Ensuite, on nous dit que ces résolutions ont été acceptées par virtuellement toutes les parties. Je me demande quelles sont ces parties et si le peuple palestinien est ou non partie au conflit. Nous appelons ce problème le problème palestinien; donc, le peuple palestinien, par la force des choses, est partie à ce problème. Les Palestiniens n'ont jamais, que je sache, accepté ni la résolution 242 (1967) ni la résolution 338 (1973).

Nous poursuivons la lecture de la déclaration du représentant des Etats-Unis, qui nous dit que trois résolutions suffisent. Sommes-nous en train de négocier un contrat commercial - trois résolutions maintenant, deux plus tard, et deux vetos doivent équilibrer le bilan - ou examinons-nous des problèmes réels? On est en train de tuer des gens. Nous ne jouons pas à un jeu pour faire un score de 7 à 3; il s'agit ici de l'avenir d'êtres humains. Est-ce que les résolutions et les travaux du Conseil feront vraiment obstacle aux efforts diplomatiques en cours, et ne sont donc pas appropriés? Nous entendons parler de ces efforts diplomatiques depuis 1949. J'appartiens en effet au groupe d'âge qui se souvient des efforts diplomatiques faits en 1949. Où est-ce que cela nous a menés? Le nombre de réfugiés enregistrés était alors de 800 000; à présent, ils sont plus de 2 millions. Quatre-vingts pour cent de la Palestine étaient alors occupés; à présent, c'est 120 % qui sont occupés, si on inclut les autres territoires arabes. Par conséquent, où nous mênent ces efforts diplomatiques?

Ensuite, on nous dit que les Etats-Unis consultent les parties directement concernées sur les moyens de régler le conflit palestinien et d'instaurer une paix permanente et globale. Je me demande avec qui le Gouvernement des Etats-Unis procède à des consultations. On a vu des gens à la télévision, même à Washington, dire que le représentant des Palestiniens c'est l'Organisation de libération de la Palestine. Alors, je ne sais pas avec qui les Etats-Unis procèdent à des consultations. Qui plus est, si les Etats-Unis consultent vraiment en vue d'aboutir à une paix globale, on pourrait penser, au moins dans un premier temps, qu'ils sont en consultation avec une partie représentative. Or, pour autant que nous sachions, les Etats-Unis ne procèdent pas à des consultations avec une partie qui représente les Palestiniens. Nous ne savons pas si des consultations ont lieu avec d'autres personnes directement responsables de l'avenir du peuple palestinien et du territoire palestinien.

Personne ne cherche une solution imposée. De telles solutions sont le résultat d'une méthode qui a échoué. L'option militaire n'a pas réussi à imposer une solution, en raison de la détermination manifestée par ces jeunes gens dont les pierres sacrées ont prouve qu'elles étaient plus puissantes et plus efficaces que les tanks, que le liquide vert déversé sur les manifestants et que la loi martiale.

Bien sûr, nous respectons tous les intérêts de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité. Mais nous devons respecter également le fait que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité doivent avoir les moyens de s'acquitter de leur devoir. En opposant leur veto, les Etats-Unis empêchent le Conseil de sécurité de s'acquitter de son devoir.

Dans le projet de résolution, nous ne voyons rien qui puisse empêcher la communauté internationale de dire, par exemple, que le Conseil

"Affirme la nécessité de parvenir d'urgence, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, à un règlement global, juste et durable du conflit arabo-israélien, dont le problème palestinien fait partie intégrante..."

Si les Etats-Unis ont l'intention d'agir en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies ou d'empâcher celle-ci de s'acquitter de ses responsabilités dans ce cas, je peux comprendre cela. Mais, je présume, en toute bonne foi, que le Gouvernement des Etats-Unis, lui aussi, souhaite œuvrer dans le cadre du système des Nations Unies, car tous les efforts faits en dehors de ce système n'ont pas abouti à la paix. Je n'ai pas à citer l'un des exemples les plus frappants d'échec en la matière.

Ou, peut-être, les Etats-Unis s'opposent-ils à ce que le Conseil exprime sa volonté d'oeuvrer à l'instauration d'une paix globale, juste et durable? Je ne sais pas. Est-ce que les Etats-Unis veulent vraiment dire qu'ils s'opposent à ce que le Conseil de sécurité oeuvre en vue de l'instauration de la paix?

L'autorité du Conseil a toujours été invoquée sagement, mais pas de manière sélective. Le fait que le Conseil s'est acquitté de son devoir de manière aussi correcte par le passé ne donne vraiment pas l'impression qu'il aurait agi de manière peu sage.

M. Terzi (OLP)

Nous sommes heureux que la communauté internationale, telle qu'elle est représentée au Conseil, ait agi comme elle l'a fait. Nous exprimons notre reconnaissance aux 14 membres qui ont voté pour le projet; cela montre que le Gouvernement des Etats-Unis a choisi de se singulariser et d'oeuvrer contre les efforts de paix.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 25.